



MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°13

OBJET :

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 10

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

21/03/26

Publication le :

21/03/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre février deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Thierry THOLIN (à Nathalie CHANFRAY), Sandrine DEVEAUX (à René PONTET), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU)

Le ou les membres absent(s) : Thierry THOLIN, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 15 novembre 2016 portant guide interne relatif à la passation des marchés publics actualisée par délibérations du 4 juillet 2017 et du 6 juillet 2021 ;

Vu la délibération du 7 octobre 2025 modifiée par délibération du 9 décembre 2025 portant concours restreint de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un centre technique municipal ;

Vu l'arrêté n°25/11/389 en date du 4/12/2025 (portant visa préfectoral du 5/12/2025 relatif à la nomination des personnes qualifiées ;

Vu l'avis de la Commission Finances/Affaires générales réunie le 9/02/2026 ;

Considérant le projet de construction d'un Centre technique municipal sur la commune d'Amplepuis ;

Considérant que le montant estimé des travaux s'élève à 3 000 000.00€ HT hors mobilier ;

Considérant le recours à une procédure formalisée pour recruter un maître d'œuvre pour ces travaux ;

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par A.C.S ;

Vu l'avis rendu par le jury réuni le 12/02/2026 ;

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure formalisée (concours restreint), a été menée pour les travaux de construction d'un centre technique municipal à Amplepuis.

1- Nature des besoins à satisfaire

Ce marché a pour but de retenir la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal, Route de Bagatelle à Amplepuis.

Le montant estimé HT des travaux au stade du programme est de 3 000 000.00 € HT.

2- Mode de passation

Il a été fait recours à un marché en procédure formalisée après mise en concurrence et avis d'appel public à la concurrence.

3- Compte-rendu du déroulement de la procédure

Publication

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été mis en ligne le 16/10/2025

- Au BOAMP sous la référence n°25-114494
- Au JOUE sous la référence n°681252-2025 paru le 16/10/2025
- Sur le site Internet de la Ville
- Sur le profil acheteur avec pièces téléchargeables

L'AAPC fixait au 17/11/2025 à 12h la date limite de réception des offres.

Les candidats pouvaient accéder aux documents de la consultation sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants :

- Pertinence de la réponse par rapport au programme : 60%
- Compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 40%

Au stade de la candidature, 72 plis sont parvenus dans les délais.

3 candidats ont été admis à présenter leur offre.

Le Conseil municipal :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre à la société **INSOLITES ARCHITECTURE** tel que proposée par le jury pour un montant de : **346 500.00 € HT** (inclus phase OPC)
- **AUTORISE** M le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document y afférent

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 24 février 2026

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,

René PONTET

